

## FOCUS SUR LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

---

Le département des Pyrénées-Atlantiques, d'une superficie de 7 645 km, est l'un des 5 départements de la région Aquitaine avec la Gironde, le Lot-et-Garonne, la Dordogne et les Landes.

La population du département est de **654 500 habitants** (source 2010 INSEE). Un aquitain sur cinq y réside. Les arrivées plus nombreuses que les départs constituent le facteur essentiel **d'accroissement démographique** (0,8 % par an depuis 1999).

Les trois quarts des habitants du département vivent dans les aires urbaines de Pau et Bayonne.

Le maillage territorial du service public d'éducation, tant dans le premier que dans le second degré, résulte des **contraintes géographiques spécifiques** (zones de montagne aux nombreuses petites vallées isolées ; zones rurales excentrées du Nord Béarn et du Pays Basque intérieur) et de **l'organisation spécifique du département** (547 communes. autant qu'en Gironde, 52 cantons et 57% des écoles comptant d'une à trois classes). Cette présence de l'école est perçue comme un élément structurant du territoire et de la vie de ses habitants auxquels elle apporte une réponse scolaire de proximité.

L'adaptation du réseau des écoles, des collèges et des lycées aux réalités géographiques contrastées des Pyrénées-Atlantiques s'accompagne d'une authentique démarche de qualité fondée sur la prise en compte des spécificités sociologiques, culturelles et linguistiques des populations.

Des **réponses différenciées et complémentaires à la demande sociale et aux besoins diversifiés** des élèves sont apportées :

- en zones urbaines, en lien avec la politique de la ville, dans les trois réseaux de l'éducation prioritaire du département où est pratiquée une politique raisonnée de discrimination positive. La fermeture du collège Jean Monnet de Pau a entraîné de facto la disparition du réseau, cependant les écoles, ainsi que les collèges qui accueillent désormais les élèves relevant de ce secteur, bénéficient toujours d'une attention particulière ; la mise en place des trois REP est de nature à inscrire les écoles et collèges concernés dans la dynamique de la refondation de l'éducation prioritaire.
- en Béarn et au Pays Basque, par la volonté de favoriser l'enseignement des langues régionales (occitan gascon et basque) avec l'ensemble des acteurs et en concertation avec les partenaires locaux.

**Le département enregistre aux examens les meilleurs résultats de l'académie** de Bordeaux, ce qui ne doit pas pour autant occulter les disparités qui existent entre les établissements et entre les élèves.

La déclinaison départementale de la politique éducative académique prend en compte cette diversité territoriale et ces particularités pour satisfaire aux besoins de tous les élèves à tous les niveaux de leur scolarité.

**A la rentrée 2016, Les Pyrénées-Atlantiques comptent :**

- ✓ 514 écoles publiques, 108 écoles privées ;
- ✓ 13 circonscriptions du premier degré dont 2 sont réservées à l'ASH ;
- ✓ 79 regroupements pédagogiques intercommunaux (+ 4 extensions de RPI déjà existants à de nouvelles écoles) concernant 245 communes (dont 165 communes avec écoles) ; une convention ruralité vient d'être signée par les autorités préfectorales, académiques et l'association des maires afin de redonner une dynamique en regroupant les écoles rurales en RPI ou RPC.

- ✓ 27 écoles relèvent de l'éducation prioritaire dont 3 conventions académiques de priorité éducative (CAPE) : Arc en ciel maternelle à Pau, Nandina Park primaire à Pau et Sarrailh primaire à Pau.
- ✓ 49 collèges publics (ouverture R 2016 du collège innovant avec internat Pierre Emmanuel à Pau) , 38 privés ;
- ✓ 3 collèges classés en réseau de réussite scolaire : Bayonne Camus, Mourenx et Pau Jeanne d'Albret depuis la rentrée 2015 ;
- ✓ 16 lycées généraux, technologiques publics, 13 privés ;
- ✓ 15 lycées professionnels publics et 9 privés ;
- ✓ 4 CIO ;
- ✓ 4 zones d'animation pédagogique (ZAP).

**Dans le premier degré, à cette dernière rentrée,** on a relevé 44847 élèves scolarisés dans les écoles publiques. **A la rentrée 2016, on attend 44598 élèves,** soit un écart à la baisse de 249 élèves.

**Dans le second degré, à la rentrée 2015,** on a noté 39 285 élèves accueillis dans les établissements publics du département. **A la prochaine rentrée, on attend 39 483 élèves,** soit une augmentation de près de 200 élèves.

**Le département dispose de 2526,75 emplois de professeurs dans le premier degré.**

Le nombre d'emplois du 1<sup>er</sup> degré alloués au département au titre de la rentrée 2016 reste constant par rapport à la rentrée précédente.

**Dans le 2nd degré, on compte 2999 postes de professeurs.**

Le solde des créations/suppressions sera, pour le département, à la rentrée 2016 de + 36 postes.

**Concernant le H/E enseignement public à la rentrée 2016 :**

- **en collège,** il est de 1,31 ;
- **pour les lycées d'enseignement général et technologique,** il se monte à 1,48 ;
- **les lycées professionnels affichent** un taux de 2,21.

**La rentrée 2016 dans le département se caractérise par :**

- La **poursuite de la baisse des taux de redoublement** à tous les niveaux reste une constante : 0,9% en 3<sup>ème</sup> contre 1,1% en 2015 et 3,7% contre 4,5% en 2<sup>nd</sup>e GT (enseignement public).
- La **baisse des taux de sortie** sur presque tous les niveaux.
- La **hausse sensible des passages de 3ème en 2nd GT s'est poursuivie à la rentrée 2016** (+1,4 points).

**Concernant les résultats aux examens, les performances sont honorables :**

**Session 2016 : 89,8% des élèves obtiennent le DNB toutes séries confondues.** Ces résultats sont toujours supérieurs aux taux académiques (85,6%).

**Session 2016 :** avec **94,6 % de lauréats au baccalauréat général,** le département des Pyrénées-Atlantiques se place à 2,9 points au-dessus du score de l'académie, lequel se situe à 91,7 %. Pour la série technologique (taux de réussite : **94,1%**), l'écart est de 2,7 points en faveur du département et enfin pour les

baccalauréats professionnels (**90,0%** d'admis), la différence, toujours au profit des Pyrénées Atlantiques, est de 3,9 points.

### Les axes forts retenus dans le 1er degré :

La politique académique conduite dans le 1<sup>er</sup> degré se caractérise pour notre département par une volonté de **diminuer les retards scolaires et les redoublements**, tout en **augmentant les performances scolaires** des élèves. Elle repose sur **3 axes** :

- **La prévention et la lutte contre l'échec scolaire** par la différenciation des réponses en fonction des publics et des territoires, notamment dans le cadre des dispositifs d'aide aux élèves et grâce à l'accompagnement et à la formation des enseignants (tout particulièrement dans le cadre des stages de liaison écoles/collèges développée sur tous les secteurs de collèges). L'effort en matière de développement de créations d'emplois « plus de maîtres que de classes » sert le même objectif.
- **La mise en œuvre de la convention ruralité** (10 nouveaux regroupements pédagogiques à la prochaine rentrée).
- **La prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers avec la mise en œuvre d'une authentique politique d'inclusion** : soutien à la scolarisation des élèves en situation de handicap, accueil et scolarisation des élèves allophones, scolarisation des enfants du voyage.
- **La mise en œuvre de chantiers pédagogiques** fondés notamment sur l'accroissement de l'utilisation pédagogique du **numérique** et l'implication, dans le premier degré et dans le cadre de la liaison inter-degrés, des équipes de circonscription (IEN, conseillers pédagogiques et maîtres formateurs).

Le département s'est fortement engagé dans la continuité des apprentissages entre l'école et le collège, cette action est développée dans le cadre de la refondation de l'Ecole.

### Les axes forts retenus dans le 2nd degré :

La politique conduite dans le 2<sup>nd</sup> degré est axée sur la **prise en compte des spécificités territoriales** avec pour objectif de garantir l'équité tant par rapport à la carte des formations que dans l'allocation des moyens.

### Trois axes de travail :

- Maintenir un **dialogue** de qualité avec tous les partenaires de l'institution.
- Mettre en place un **pilotage pédagogique partagé** : inspections croisées, conduite d'audits par les corps d'inspection, implication des équipes de direction.
- Inscrire **la refondation et les actions innovantes** dans le cadre des **liaisons inter-degrés**.

### Des outils adaptés :

- les projets et les contrats d'objectifs d'établissement ;
- les zones d'animation pédagogique facilitant la mise en réseau des établissements.

## Pour la rentrée 2016 :

### Dans le 1er degré :

Les **priorités** retenues pour la rentrée scolaire 2016 sont les suivantes :

- améliorer les résultats des élèves et fluidifier leurs parcours en s'appuyant notamment sur le dispositif plus de maîtres que de classes dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire ou accueillant des dispositifs d'inclusion ;
- scolariser davantage d'élèves de moins de trois ans, en environnement social défavorisé, en cohérence avec la définition de la géographie de la politique de la ville, le schéma départemental des services aux familles et la nouvelle convention ruralité
- développer la mise en place de regroupements pédagogiques, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle convention ruralité ;
- améliorer les conditions de la scolarisation des enfants en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers en poursuivant et en intensifiant l'inclusion ;
- renforcer l'accompagnement des professeurs des écoles stagiaires et des néo-titulaires ;
- accompagner et évaluer la mise en œuvre des PEDT;
- développer les usages du numérique à l'école grâce au développement des espaces numériques de travail et la promotion des formations hybrides (m@gistère).

**Le dispositif « plus de maîtres que de classes »** : depuis la rentrée 2014, 23 écoles bénéficient de ce dispositif dont 7 en réseau de réussite scolaire, pour un total de 17,5 emplois (à la rentrée scolaire 2016, l'effort se poursuit avec 1,5 postes créés). Avec la Convention ruralité, des postes qualitatifs sur projet de type PMQC sont également provisionnés.

**La scolarisation des enfants de moins de trois ans** : elle s'élève à 6,2% dans les écoles publiques du département (6,7% au plan académique). **Ce taux est plus important dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire.** Depuis la rentrée 2013, un dispositif spécifique permettant la scolarisation des enfants de moins de trois ans a été mis en place. Trois nouveaux dispositifs ont été ajoutés à la rentrée 2014.

Il y avait 7 emplois ouverts à la rentrée scolaire 2015 et in fine une création à cette rentrée, soit 8 emplois au total. En parallèle, le dispositif « ouvrir l'école aux parents » est largement mobilisé dans les nouveaux réseaux d'éducation prioritaire.

### **Les mesures pour améliorer les conditions de la scolarisation des enfants en situation de handicap :**

2 x 0,50 postes (Béarn et côte basque) sont créés à la rentrée scolaire 2016.

**Les mesures pour améliorer les conditions d'accueil des allophones** : 2 postes, venant compléter les 4 dispositifs existants, seront ouverts à la rentrée 2016.

**Les mesures pour améliorer les conditions d'accueil des enfants du voyage** : 4 postes ont été créés en 2014 afin d'assurer l'accompagnement, à l'entrée au collège, des EFIV. Ils ont vocation à être pérennisés lors des prochaines rentrées.

## Dans le 2nd degré :

### Les orientations retenues :

- renforcer les liaisons inter-degrés dans le cadre de la réforme de l'école ;
- piloter et accompagner la refondation de l'éducation prioritaire ;
- soutenir les actions en faveur des publics à besoins éducatifs particuliers ;
- améliorer et fluidifier les parcours scolaires des élèves et développer l'ambition en matière de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ;
- lutter contre le décrochage scolaire à deux niveaux :
  - les PSAD (plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs) animés par des directeurs de CIO, réunissent un ensemble de partenaires (éducation nationale représentée par le réseau FOQUALE, les missions locales, la PJJ, les établissements privés, des associations) sous la responsabilité de la Région. Pour l'année 2015-2016, les PSAD ont proposé à 374 jeunes décrocheurs des solutions de rescolarisation ou de suivi par les missions locales,
  - le réseau FOQUALE rassemble, dans le périmètre d'une PSAD, les établissements et dispositifs relevant de l'éducation nationale susceptibles d'accueillir des jeunes décrocheurs. Il développe et mutualise des mesures de prévention et de remédiation au sein de l'éducation nationale. Sur le département des Pyrénées-Atlantiques, le réseau FOQUALE est composé de quatre comités de réseau travaillant à l'échelle des ZAP sous la responsabilité d'un chef d'établissement nommé par le recteur.